

SEMAINE DU 16 AU 22 MARS 2019

MÉDECIN DE GARDE :

Du samedi 16 mars 2019 à 12H au lundi 18 mars 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33**

PHARMACIE DE GARDE :

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237**

CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :

Dimanche 17 mars 2019 de 10H à 12H : DR CARBIENER-MEHL 63, Grand'Rue ; 67 BOUXWILLER tél. : 03.88.70.93.80

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09

AMBULANCES TAXI : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34

CENTRE DE SOINS À DOMICILE : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96

CENTRE D'INFIRMIÈRES : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93

CABINET INFIRMIER : 7, rue de Phalsbourg tél. : 09.71.29.26.60

HÔPITAUX : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67

SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10

GAZ DE FRANCE - SARREBOURG : Service dépannage tél. : 0.810.433.068

RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION & TÉLÉDISTRIBUTION PAR CÂBLE : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRETÉ : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules sont interdits devant l'immeuble n° 7 rue des Serruriers pour des raisons de sécurité au vu des récentes chutes de tuiles. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble par la Commune.

ARRETÉ : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRETÉ : En raison de travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 05 novembre 2018 au 02 septembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors de ces présences. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

ARRETÉ : En raison de l'installation d'une grue à tour et de modules en vue des travaux de reconstruction de l'immeuble N°2 rue de Verdun réalisés par l'entreprise STELL ET BONTZ de Hangenbieten, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits autour de l'immeuble précité ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden (dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises), dans la période du 11 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre interdit au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison de la prolongation des travaux de réhabilitation de l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer réalisés par l'entreprise IRION de Sarre-Union, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue Frédéric Flurer (route barrée) dans la période du 22 février au 29 mars 2019, de 08 heures à 17 heures. La déviation de la circulation se fera par la rue du Couvent – rue de Bitche – Grand'Rue. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier. Lors du ramassage des ordures ménagères, les bacs roulants seront à disposer aux extrémités de la rue Frédéric Flurer (Grand'Rue

ou rue du Couvent/rue des Juifs). L'entreprise IRION devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés, le matin avant 08 heures et le soir après 17 heures.

ARRETÉ : En raison de travaux de réparation de gaines et réseaux secs réalisés par l'entreprise F.K. TRAVAUX PUBLICS de Strasbourg, la chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules interdit devant les immeubles N°9, N°10 et N°11 rue des Juifs (mise en place d'un balisage type AK5), pour une durée d'un jour dans la période du 18 au 29 mars 2019. Durant cette même période, l'entreprise F.K. TRAVAUX PUBLICS sera autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant les immeubles précités. L'entreprise devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés. La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de réparation de gaines et réseaux secs, l'entreprise F.K. TRAVAUX PUBLICS de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public dans la rue des Serruriers, sur le trottoir situé du côté de l'immeuble N°15 rue des Tonneliers (mise en place d'un balisage type AK5), pour une durée d'un jour dans la période du 18 au 29 mars 2019. Durant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue des Serruriers, sur le trottoir situé du côté de l'immeuble précité. L'entreprise devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction d'un branchement gaz réalisés par l'entreprise WETP de Woustviller, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée à hauteur de l'immeuble N°14 rue du Couvent, du 11 au 22 mars 2019. Le stationnement et le dépassement seront interdits aux conducteurs de tous les véhicules. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de l'organisation d'une cavalcade dans le cadre du Carnaval le dimanche 24 mars 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits pendant le passage du cortège ainsi programmé :

- rue des Roses, de 11h à 16h30
- rue des Tonneliers, de 13h à 20h00
- Grand-rue, de 13h à 20h00
- rue de Phalsbourg (RD1061 - RGC) – passage programmé entre 14h30 et 17 heures 30,
- rue du Marché aux Bestiaux, de 14h30 à 17h30,
- place de la République, de 08h à 20h.

Selon les conditions météorologiques, le passage peut être modifié comme suit :

- à partir de la rue de Phalsbourg (RD1061 – RGC), le cortège prendra directement la direction de la rue Vincent d'Indy, pour se rendre à la salle de la Corderie.

La rue de Bitche sera interdite à la circulation des véhicules de l'immeuble N°1 à l'immeuble N°7.

La déviation de la circulation se fera par la rue Maréchal Foch - rue des Jardins - rue de Bitche - rue des Romains - rue des Bleuets - rue Vincent d'Indy et inversement.

ARRETÉ : En raison de la configuration particulière de la chaussée, et dans l'intérêt de faciliter le passage des véhicules d'incendie et de secours, le stationnement de tous les véhicules est interdit dans l'impasse du Château d'Eau, dans l'emprise nécessaire à la circulation des véhicules d'incendie et de secours, matérialisée par un marquage au sol.

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 05 avril 2019.

QI GONG pour les malades atteints de cancer dans la salle culturelle du Complexe de la Corderie 2a rue Vincent d'Indy à Sarre-Union tous les mardis de 10H à 11H – séances gratuites - Certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Qi Gong » exigé

Renseignements et inscriptions : Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le Cancer - Mme Hélène STEINER (tél. : 03.88.24.71.88 – helene.steiner@ligue-cancer.net)

MARCHÉ : En raison du marché du mercredi 20 mars 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du vendredi 15 mars 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

ELECTIONS EUROPEENNES : Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019.

Vous pouvez vous inscrire :

- en utilisant le service en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 1^{er} avril 2019 à 18 heures.

RECONNAISSANCE DE CALAMITE AGRICOLE : Un arrêté reconnaissant à la sécheresse de l'été 2018 le caractère de calamité agricole pour les pertes de récolte sur fourrages (prairies permanentes et prairies temporaires) a été pris en date du 24 janvier 2019 par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. La commune de Sarre-Union a été intégrée à la zone de reconnaissance. Les agriculteurs concernés par la calamité doivent présenter un dossier de demande d'indemnisation dans les 30 jours suivant la date de publication en mairie (15 février 2019), sous peine de forclusion. Téléprocédure ouverte sur le site internet <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>. Formulaire disponibles auprès de la D.D.T., de la Chambre d'Agriculture ou des ADAR, ou sur le site <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural>.

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES - DEGREVEMENT D'IMPOTS DIRECTS Pertes de récoltes causées par la sécheresse de l'été 2018 – (terres arables) : Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 22 février 2019.

COTISATIONS FONCIERES : L'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2019 est affiché aux portes de la Mairie.

DISTRIBUTION DE SACS DE TRI : Une permanence de distribution des sacs multiflux pour les foyers de la commune de Sarre-Union aura lieu le jeudi 28 mars 2019 de 13H30 à 19H et le vendredi 29 mars 2019 de 08H30 à 19H à la Corderie, 2A rue Vincent d'Indy à Sarre-Union. Merci de bien vouloir vous munir de votre Sydem'Pass.

INFORMATION A LA POPULATION : Une opération de nettoyage de printemps des espaces verts sera organisée par la Commune et des bénévoles le samedi 30 mars 2019 dans la matinée. Rendez-vous est donné devant les ateliers municipaux à 8 heures. L'opération sera suivie d'un déjeuner à la salle de la Corderie. Pour toute personne intéressée, merci de vous inscrire à la mairie, au 03.88.01.14.74 ou à l'adresse e-mail suivante : mairie@ville-sarre-union.fr.

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES : Ecole primaire : Les inscriptions des enfants nés en 2016 et en 2017 se feront **dans le bureau de la Directrice au 1^{er} étage de l'école élémentaire :**

- Lundi 25 mars 2019 de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h,
- Mardi 26 mars 2019 de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h,
- Jeudi 28 mars 2019 de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h,
- Vendredi 29 mars 2019 de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h.

Les parents sont priés de se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner au 03 88 00 11 43.

MODIFICATION N° 2 DU P.L.U. : Dans le cadre de la modification n° 2 de P.L.U. et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 janvier au 11 février 2019 inclus, le commissaire enquêteur a rédigé son rapport qui est consultable par le public en mairie pendant un an depuis le 12 mars 2019 ainsi que sur le site de la ville de Sarre-Union : <https://www.sarre-union.fr>

Sarre-Union, le 15 mars 2019

Le Maire
Marc SÉNÉ